

sur la récidive

Par **scooter**, le 17/11/2009 à 18:12

Bonjour,

une personne condamnée pour violences volontaires aggravées, qui est à nouveau poursuivie pour violences volontaires (pas aggravées) avec ITT > 8 jours, risque 6 ans dont un ferme, ou dix ans dont 2 fermes de peine plancher?

Je balançais plutôt pour la solution 1, mais je suis tombé là-dessus : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1310.asp>[/url]

Si quelqu'un a eu une idée ien précise, merci de partager.

Cordialement.